

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

TRIER : UN GESTE SIMPLIFIÉ AVEC CITEO

Date de publication : 10/06/2022 - Energie/environnement

Boris : "Bonjour, je trouve que le tri, c'est compliqué. Comment faire pour que ça soit plus simple ?"

Vous n'êtes pas le seul Boris à trouver que trier c'est compliqué : 4 Français sur 5 doutent au moment de trier leur emballage. Mais j'ai une très bonne nouvelle : trier devient de plus en plus facile !

Aujourd'hui en France, 70 % des tonnes d'emballages mis sur le marché sont recyclées. Pour accroître ce taux, de nouvelles règles de tri plus simples se déploient partout en France. Un expert de Citeo nous explique en quoi consiste ce changement.

Jusqu'en 2012, il n'y avait qu'une seule règle de tri. Les Français pouvaient trier tous les emballages en verre, en métal, en carton et uniquement les bouteilles et les flacons en plastique. Depuis, le tri se simplifie pour permettre aux habitants de déposer dans le bac de tri tous les emballages. Le but est de développer le recyclage, notamment celui des emballages en plastique qui n'étaient pas collectés jusqu'alors.

Concrètement, ça veut dire quoi "tous les emballages" ?

Il n'y a pas de pièges ! Ça veut dire que vous pouvez déposer dans le bac de tri tous les emballages :

- en métal,
- en papier-carton,
- en plastique sans exception.

Par exemple, les pots de yaourt, les barquettes de jambon, les films, les tubes, les sachets?

Cette simplification du tri concerne déjà 41 millions d'habitants , soit 2 Français sur 3. Et d'ici fin 2023, tout le monde pourra en bénéficier.

Mais en attendant, comment savoir si je suis concernée par la simplification du tri ?

Vous pouvez télécharger l'[application gratuite Guide du tri de Citeo](#). Elle vous donne les règles de tri précises de votre ville, vous aide à trouver un point de tri à proximité et vous donne plein de conseils pour bien trier.

En levant les doutes, la simplification du tri, c'est donc un moyen de rendre le geste de tri plus systématique pour les usagers. Mais pas seulement.

D'abord, plus vous trie, plus vous diminuez le volume des ordures ménagères. Ensuite, pour les emballages plastique nouvellement collectés, Citéo et ses partenaires cherchent de nouvelles solutions de recyclage et testent de nouveaux procédés pour les pots, barquettes et films.

En résumé :

- 4 Français sur 5 doutent au moment de trier leur emballage,
- 68 % des tonnes d'emballages mises sur le marché sont recyclées en France,
- tous les emballages vont dans le bac de tri,
- 2 Français sur 3 bénéficient déjà de la simplification du tri,
- un moyen de développer le recyclage des emballages en plastique.

URL source: <https://inc-conso.fr/content/trier-un-geste-simplifie-avec-citeo>